



AMICALE LAÏQUE DE GRAULHET

PROJET PEDAGOGIQUE

DOCUMENT DE MISE EN OEUVRE DU PROJET EDUCATIF

LA COURBE PRIMAIRES

1er SÉJOUR

DU 6 juillet au 31 juillet 2020

SOMMAIRE

1- Présentation

- * Accueil de loisirs
- * Déroulement des vacances
- * Participation des familles

2- But

- * Parents
- * Enfants

3- Objectifs

4- Les animations

- * Matin
- * Après-midi

5- Personnel

- a) Rôles du directeur
- b) Rôles et missions des directeurs adjoints
- c) Rôles et missions des animateurs
- d) Rôles et missions des aides animateurs
- e) Rôles et missions du chef de convoi

6- Les réunions

7- Modalités de collaboration avec les parents

8- Sécurité

1 - Présentation :

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement qui ont repris leur activité depuis le 12 mai dernier peuvent la poursuivre dans les conditions prévues par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précisées par le protocole sanitaire du 18 Juin et les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé.

a) Accueil de loisirs :

Il se situe dans le Tarn à 7 km de Graulhet sur la commune de Busque

Le lieu d'accueil se compose, de six grandes tentes, d'une grande salle, d'une cuisine pédagogique, de régies, de sanitaires, bureau... et d'espaces extérieurs : terrains de foot, de basket, forêts, espaces ludiques (toboggan, araignée, table de ping-pong, terrain de bicross...) et aussi d'un mur d'escalade, un parcours escalarbre, d'une piscine avec des toboggans aquatiques.

b) Déroulement des vacances :

Le centre de loisirs de La Courbe (81300 Busque) ouvre ses portes durant les vacances d'été, du **lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2020** de 7h45 à 18h15 (repas de midi inclus) avec la mise en place d'un protocole sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19

Organisé par l'Amicale Laïque de Graulhet, il accueillera tous les enfants de 6 à 10 ans principalement de Graulhet et de la Communauté des communes Tarn et Dadou (Gaillac, Brens, Briatexte...).

L'équipe pédagogique sera fonction du nombre d'enfants soit au minimum un animateur pour douze enfants.

L'encadrement sera assuré par un directeur, par 2 adjointes assistante sanitaire référente Covid-19 et responsables de chaque groupe, d'animateurs, avec B.A.F.A, en stage pratique ou non diplômés, d'aides animateurs, d'animateurs spécialisés (B.N.S.S.A- Escalade et V.T.T) et de plusieurs personnes de service.

Un ramassage en bus sera organisé sur les différents accueils de Graulhet, Brens, Gaillac, Briatexte et Lisle sur Tarn, Montans, Parisot de 7h45 à 8h00 puis les enfants se rendront en bus au Centre de Loisirs de La Courbe.

Pour la restauration, les repas seront préparés par un prestataire de service et livrés en liaison froide au Centre de Loisirs de la Courbe. Ils seront ensuite remis à température par le personnel de service.

c) Participation des familles :

Tarif de 1 jour à 6 jours variable par enfant (selon les aides)

- Carte Loisirs de la C.A.F.
- Pass CLSH de la M.S.A.
- Aide C.S.I. (Comité Social Interentreprises maroquinerie mégisserie)
- Aide des différents comités d'entreprises : CGOS, police, mairie, E.D.F...

2 - But :

Création d'un lieu d'accueil où les enfants pourront s'investir, s'exprimer, s'épanouir. Faire de ce lieu un espace agréable dans lequel ils ont envie de venir et de passer d'agréables vacances.

Le centre de loisirs est un lieu de vie en collectivité et de plaisirs du temps passé ensemble, où l'enfant pourra intégrer au travers des moments de jeu alternant le collectif et l'individuel, d'activités variées, les valeurs liées au « vivre ensemble » démocratie, citoyenneté, respect, solidarité, laïcité.

Le centre de loisirs doit permettre aux parents ayant une activité professionnelle et aussi pour ceux qui ne travaillent pas, de laisser leurs enfants durant la journée. C'est un mode de garde. Il est important de répondre aux attentes des familles en offrant une réponse de qualité à ce besoin : L'accueil, les aménagements, les activités devront garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.

La réservation est obligatoire, la capacité d'accueil sera limitée pour respecter les règles sanitaires quelles soient les conditions climatiques. Une liste d'attente est prévue au besoin si des places se libèrent.

Proposer à l'enfant l'épanouissement par le jeu, le sport, la création, aux moyens d'activités pédagogiques et éducatives de qualité. Faire du Centre de Loisirs un lieu agréable dans lequel les enfants s'y sentent bien et en sécurité.

3 - Objectifs :

L'équipe d'encadrement se doit d'assurer la sécurité de chaque enfant à tous les niveaux : physique, morale et intellectuelle. D'établir une qualité de relation qui passe par la capacité d'écoute et de dialogue.

Des groupes d'enfants seront établis à la journée. Ils pourront fonctionner ensemble avec des mesures d'hygiène renforcées, mais devront respecter les gestes barrières et la distanciation avec les animateurs et les enfants des autres groupes.

Les objectifs principaux du centre de loisirs sont :

De permettre à l'enfant de développer ses capacités de socialisation et son autonomie.

De découvrir et de s'approprier son environnement.

De développer ses capacités manuelles, physiques, intellectuelles et affectives.

Donner à travers ces moments des notions de respect :

- Etablir des règles de vie en collaboration avec les enfants (les fondamentaux non négociables : respect des autres, enfants, animateurs, personnel de service ; respect des lieux ; respect du matériel)

Développer son autonomie :

- Ne pas perdre ses affaires personnelles (vêtements, sacs...)
- S'habiller et manger seul
- Faire un choix personnel au niveau des activités
- Participer à la desserte des tables lors des repas
- Manger correctement et respecter le matériel
- Distribuer le goûter

Développer sa créativité :

- Manuelle

- Intellectuelle
- Physique

Développer sa citoyenneté :

- Civisme (connaître ses droits et ses devoirs)
- Respect d'autrui
- Participer à la vie du centre (préparation, rangement...)
- Utiliser un langage et une tenue correcte et respectueuse

Favoriser la socialisation :

- Prendre en compte et accepter les différences de l'autre
- Favoriser les échanges grâce à la vie collective au sein du groupe et entre les groupes
- Exprimer son civisme par rapport à l'adulte, par rapport au centre d'accueil

4 - Les animations : (Voir fiche activité avec les enfants du protocole la Courbe)

Nous proposerons des activités qui toucheront aux domaines les plus variés possible : artistique, culturel, scientifique et technique, sportive, historique, naturel...

Il sera intéressant que chaque animateur soit responsable d'un atelier touchant à une technique d'activité particulière, afin de multiplier les propositions, et donc le choix des enfants.

Toutes les activités proposées devront être pensées (avant, pendant et après l'activité) dans le respect du protocole sanitaire mis en place.

a) Rythme et conditions de vie

- Importance du respect du protocole sanitaire mis en place, du rythme de chacun dans la participation aux activités (vie quotidienne, sports, jeux, activités manuelles et artistiques).
- Après le repas de midi, une heure de temps libre ou de temps calme sera laissée aux enfants (jeux, repos, lecture...) dans un espace défini et sous surveillance d'animateurs.
- Importance de la préparation et de l'organisation des activités, pour qu'elles se déroulent dans une ambiance sereine et positive pour chacun.
- Eviter de mettre un enfant en échec et savoir mettre en évidence la réalisation de l'enfant.
- Les enfants doivent participer au rangement à la fin de l'activité.

b) Activités

L'enfant doit pouvoir choisir ses activités en fonction de son désir.

Nous proposons :

- Initiation et découverte d'activités sportives tel que : danse, balle ovale, foot, base-ball, accrobranche, V.T.T, orientation, escalade, slackline, tir à l'arc...
- Des activités manuelles : peinture sur soie, art postal, vitrail, mosaïque, carton plumes, pyrogravure, cerf-volant, boomerangs, fusées à eau, objets en bois, caisse à savon...
- Grands jeux dans les bois, course d'orientation, chasse au trésor, constructions de cabanes...
- Jeux d'équipe (le béret, accroche décroche, contrebandiers, le chef d'orchestre...)
- Musique, chant, percussions, théâtre...
- Préparation et présentation d'un spectacle.

Les activités sont envisagées comme supports et répondent aux différents besoins de l'enfant. Elles feront appel à tous les domaines d'expression et favoriseront la créativité. Il y aura une alternance d'activités collectives essentiellement socialisantes et des activités plus individuelles favorisant l'épanouissement de chaque personnalité. Aux activités s'ajouteront des temps de jeux libres ainsi que des temps calmes dans des espaces aménagés.

Les activités que nous proposerons devront, dès que cela sera possible, être support à la réalisation des idées des enfants.

c) Fonctionnement :

Le matin : **7h45 à 8h00** Ramassage sur les structures de l'Albertarié, Crins, En Gach, Victor Hugo, Gaillac, Brens, Briatexte, Parisot (*voir fiche transport du protocole de la Courbe*). Accueil sur le centre de loisirs de la Courbe jusqu'à 9H. (*Voir fiche accueil sur place du protocole de la Courbe*)

8h00 à 8h40 Trajet en bus des enfants et des animateurs vers le Centre de Loisirs de la Courbe. Les animateurs veilleront à la sécurité des enfants dans le bus.

8h45 à 9h015 Arrivée à La Courbe appel et goûter du matin par groupes d'âges.

9h15 à 11h30 Nous proposons les différentes activités : manuelles, sportives, culturelles...

11h30 à 11h45 Enfants et animateurs rangent le matériel et vont se laver les mains pour le repas.

11h45 à 12h45 Repas (*voir fiche repas du protocole de la Courbe*)

L'après-midi : **12h45 à 13h45** Temps calme par groupe d'enfants sous la surveillance de l'animateur.

13h45 Appel par groupe

14h00 à 16h45 **Piscine** et activités ludiques ou sportives (grand jeu, tournoi de foot, match de rugby, boum...)

16h45 à 17h00 Goûter, rangement, appel par centre.

17h20 Départ du Centre de Loisirs de la Courbe en bus sur les différents centres ou arrêts.

17h45 à 18h15. Départ des enfants accueillis sur la Courbe.

18h Arrivée sur les différents lieux d'accueil et départ pour les enfants autorisés à partir seuls.

18h15 Fermeture du centre de loisirs

5 - Le personnel :

- Un directeur. BEESAPT, BPJEPS CS Activité d'escalade, BAPAAT Vtt, Spéléologie, Nage en eau vive, découverte de l'environnement ; Initiateur SAE, VTT, AFPS.
- Deux adjointes assistantes sanitaire. B.A.F.A.
- Un maître-nageur : BEESAN
- Deux animateurs Escalade, initiateur SAE, CQP accrobranche et tir à l'arc.
- Dix animateurs B.A.F.A. ou non diplômé
- Un animateur stagiaires B.A.F.A

- Un animateur Stagiaire CPJEPS
- Trois aides animateurs
- Trois personnes de cuisine et de service
- Une personne d'entretien
- Du personnel vacataire peut être engagé en fonction des effectifs dans un souci de respecter la norme d'encadrement qui est de 1 animateur pour 12 enfants.

a) Rôles du directeur :

Le directeur est responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service). Il assure le fonctionnement du Centre de Loisirs dans sa globalité : administration, budget, relations avec tous les partenaires (familles, D.D.J.S., intervenants extérieurs, transporteurs), animations et préparation des réunions, formation des animateurs, aide aux animations. Il est force de proposition sur la pédagogie et l'animation. Il doit signaler les points positifs et négatifs (évaluation permanente).

Il doit mettre en place et faire respecter le protocole sanitaire, coordonner, animer, dynamiser et offrir de bonnes conditions de fonctionnement à l'ensemble des animateurs de manière à éviter les conflits ; à maintenir la motivation et à permettre à chacun d'assumer au mieux sa mission tout au long du séjour. Le directeur a un rôle d'accompagnement des stagiaires en formation BAFA ou BAFD.

b) Rôles et missions des directeurs adjoints (assistant sanitaire et référent covid-19)

Ils doivent :

- Respecter et faire respecter le protocole sanitaire
- De 7h45 à 8h30 et de 17h30 à 18h15 : accueillir sur le lieu d'accueil de la Courbe les enfants déposés par leurs parents et gérer l'arrivée des bus sur le centre pour faire la répartition des enfants dans leurs groupes dans le respect du protocole, et inversement le soir
- La Courbe : faire l'appel de leur groupe et l'apporter au bureau.
- Gérer et coordonner le déroulement de la journée : vie quotidienne (repas, temps de pause etc...), ne pas oublier que chaque instant est un temps d'animation.
- Gérer le planning hebdomadaire des animations. Discuter et travailler le planning avec leur équipe d'animateurs en fonction des désirs des enfants.
- Accompagner et former des animateurs.
- Etre moteur de leur équipe d'animateurs.
- Coordonner le travail des différents groupes.
- Informer le directeur de toutes les actions et ne prendre aucune décision importante sans son accord.
- Etre à l'écoute des enfants mais aussi des animateurs.
Etre capable de gérer un conflit d'enfants.

Être assistant sanitaire :

Les adjointes chargées du suivi sanitaire sont désignées référente covid-19. Elles formalisent et sont chargées de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que le cas échéant, des certificats médicaux.

- Rencontre préalable avec les familles pour les mineurs ayants un PAI.
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments.
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit permanence à la disposition de l'enfant.
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux.
- Tenir à jours les trousse de premiers secours.
- Voir également note de service : Protocole d'accueil individualisé et problème de santé.
-

c) Rôles et missions des animateurs :

Ils doivent :

- Respecter et faire respecter le protocole sanitaire
- 7h45 à 8h00 et de 18h00 à 18h15 Présent sur un lieu de ramassage ou à la Courbe
- Transport : assurer la sécurité, veiller à ce que tous les enfants soient assis dans le respect du protocole sanitaire
- Participer à l'accueil, à l'appel de son groupe et à la distribution du goûter du matin et de l'après-midi.
- Participer aux journées de préparation avant le séjour.
- Assurer l'accueil des enfants.
- Etre à l'écoute des souhaits et des besoins exprimés, organiser, préparer, mettre en place, animer et participer aux activités.
- Donner un sens à leurs activités (en amont par les explications et en aval par le résultat attendu).
- Gérer l'équilibre alimentaire, le comportement à table, la participation à l'organisation du repas.
- Gérer le rythme des activités et du temps libre.
- Contrôler l'hygiène corporelle et vestimentaire.
- Aider au respect des personnes, des locaux, du matériel, de l'environnement, des horaires.
- Favoriser l'autonomie, la place de chacun au sein du groupe, la solidarité, la responsabilité (action permettant à l'enfant de se valoriser par rapport au groupe), la responsabilisation (faire prendre conscience de son comportement et de ses conséquences).
- S'interdire de fumer durant les temps de travail et en présence des enfants.
- Etre capable d'analyser les situations.
- Veiller et éduquer à la sécurité (réagir face à un incident...)
- Faire un bilan de leurs actions ou de leurs animations dans un souci d'améliorer la qualité.
- **L'évaluation se fera de façon systématique et permanente. Elle prendra en compte la tenue des effectifs, la qualité des actions menées, l'étude de l'analyse des problèmes rencontrés, le dynamisme de l'équipe.**

1) Durant le séjour seul l'enfant est en vacances.

L'animateur doit donc être prêt à s'adapter aux contraintes de la vie collective.

- Être conscient de ses capacités et devoir sans cesse se perfectionner.
- Être soit même, ne pas tricher.
- Être exigeant et clair dans son comportement.

- Être disponible pour les horaires.

2) Par rapport à l'équipe l'animateur est membre à part entière de l'équipe avec qui il va falloir discuter, négocier, faire des concessions, affiner ses idées.

- Accepter les remarques des autres dans un but d'amélioration et non un reproche.
- Il doit être tolérant, garder sa personnalité en respectant celle des autres.
- Accepter de communiquer, informer l'équipe des problèmes rencontrés.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.
- Il doit se montrer nécessaire mais ne pas se croire indispensable, se donner des limites de participation au sein d'une équipe.

Malgré des rôles et des fonctions différentes, les animateurs ont un objectif commun : les enfants.

3) Par rapport aux enfants, l'animateur est la référence immédiate pendant le séjour et un repère pour chaque enfant.

- Etablir un dialogue continu avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leur besoin, leur capacité.
- Garder des réserves face au rôle que l'enfant tente de nous faire jouer (parent, grand frère, enseignant...). Pas de démagogie.
- Guider l'enfant, mais ne pas être trop directif.
- Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.
- Donner l'exemple (tenue, casquette, attitude, langage...).
- Le « NON » doit être expliqué et justifié.

4) Par rapport à l'environnement.

- L'animateur doit connaître l'environnement avant de le faire connaître et le respecter.
- Mettre l'environnement à la portée des enfants
- Donner une bonne image de marque du groupe à l'extérieur de la structure.

5) Par rapport aux activités.

- L'animateur doit expliquer clairement.
- Adapter l'activité au public et au protocole sanitaire
- Donner des conseils.
- Assurer la sécurité

Chacun doit être responsable de son atelier du début à la fin. Cela signifie que dans la réflexion sur le projet d'activité la préparation matérielle, l'organisation et l'aménagement de l'espace seront pris en compte avant le déroulement de l'activité ainsi que le respect du protocole sanitaire.

6) Par rapport à la sécurité.

Le rôle **prioritaire** de l'animateur, quelque soit son niveau de formation et d'intervention, est d'assurer **la sécurité** physique et morale des enfants qu'il a sous sa **responsabilité**.

Ce souci de **sécurité** doit être déterminant **avant** l'animation (dans le cadre de sa préparation) mais aussi **durant** tout le temps que dure son intervention.

L'animateur est entièrement responsable de son groupe pour : les sorties, les déplacements, les jeux, les activités, les repas...

7) Par rapport aux familles.

- Il doit faire attention à l'image qu'il donne (tenue vestimentaire, langage...).
- Il doit être ponctuel.
- Il doit être à l'écoute des parents, dialoguer, inspirer confiance et veiller aux relations avec les familles.
- Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée par les parents.

d) Rôles et missions des aides animateurs :

- Il doit respecter et faire respecter le protocole sanitaire
- De 7h45 à 8h00 et de 18H à 18h15 : Présent sur un des lieux de Ramassage.
- Transport : assurer la sécurité, veiller à ce que tous les enfants soient assis.
- Participer à l'accueil, à l'appel de son groupe et à la distribution du goûter du matin et de l'après-midi.
- Participer aux jours de préparation ainsi qu'à toutes les réunions (coordination, bilan, préparation du planning des animations).
- Participer aux différentes animations et activités en secondant un animateur ou une équipe d'animateurs.
- Participer aux différentes sorties.
- Gérer une table lors des repas.
- Ils sont un plus, une aide, un soutien dans une équipe.
- L'aide animateur est un futur animateur responsable. Le directeur adjoint doit en tenir compte dans la formation de son équipe d'animateurs.

A aucun moment il ne doit rester seul avec un enfant ou un groupe d'enfants. Seul le directeur ou l'adjoint est habilité à lui confier une responsabilité particulière.

e) Rôles et missions du chef de convoi :

- Il doit respecter et faire respecter le protocole sanitaire (voir fiche transport du protocole sanitaire la Courbe)
- Il est le référent lors du voyage
- Il doit avoir en permanence avec lui la liste des enfants et des accompagnateurs montés dans le bus.
- Avant chaque départ et lors des différents arrêts :
 - Il doit prendre le temps de recompter les enfants.
 - Il doit informer les enfants et les animateurs des règles de sécurité à respecter.
 - Il doit veiller à la bonne répartition des animateurs dans le bus
 - Il doit veiller que les enfants et les animateurs portent la ceinture de sécurité.
 - L'ordre du départ du bus est à son initiative.

En conclusion :

On se doit d'offrir des vacances de qualité aux enfants. L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique.

6 – Modalités d'évaluation :

Deux journées ont été prévues avant les vacances pour l'élaboration du planning des activités et la préparation des grands jeux ainsi que deux matinées, le samedi 27 juin où l'ensemble de l'équipe pédagogique installera les tentes et le matériel nécessaire pour le fonctionnement du séjour et la matinée du samedi 4 juillet pour finaliser les derniers détails et récupérer les documents.

Tous les jours, au cours du goûter les animateurs feront le bilan de la journée avec les enfants.

Un bilan de fin de semaine et un bilan général en fin de séjour nous permettront d'évaluer et de réajuster nos actions par rapport aux objectifs.

Tous les lundis et jeudis soir une réunion de coordination est programmée pour préparer les grands jeux, les veillées, réajuster le planning des activités et pour échanger sur le déroulement du séjour et les problèmes rencontrés. Il appartient à chacun de se rendre disponible pour que ces réunions puissent se tenir, et qu'elles soient efficaces.

Des réunions supplémentaires pourront être proposées si nécessaire.

7 - Modalités de collaboration avec les parents :

Une plaquette d'informations est transmise aux parents avant le séjour.

Les parents seront toujours les bienvenus pour visiter le centre, accompagner leurs enfants et dialoguer.

8 - Sécurité :

Le portail sera fermé pour éviter toutes sorties ou entrées non contrôlées.

Toute personne étrangère au centre sera interpellée.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre avec une personne autre que celle désignée par les parents.

Nota : Après discussion, l'équipe d'animation se réserve la possibilité de renégocier un ou plusieurs points pédagogiques en fonction des aléas rencontrés au cours des vacances, mais toujours dans un souci d'amélioration, tant sur le plan éducatif que sur le plan du fonctionnement.